

ISOLATION
DES TOITURES



Triso-Toiture

ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ EN UNE SEULE SOLUTION

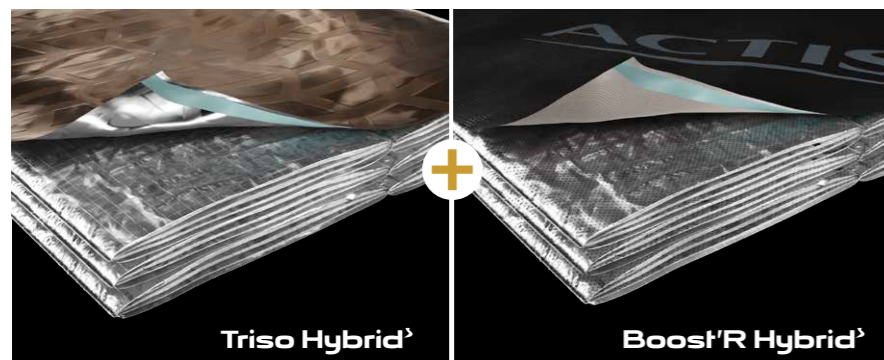


ACTIS

Triso-Toiture

ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE EN UNE SEULE SOLUTION

Système d'isolation bi-composants à haute performance, éligible aux aides à la rénovation énergétique.



RÉSISTANCE THERMIQUE

$R_{\text{intrinsèque}} = 6,35 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

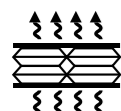
$R_{\text{installé}} = 6,45 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
avec 1 lame d'air ventilée*

AVANTAGES DE LA SOLUTION



ISOLANT CERTIFIÉ NF EN ISO 22097:2023

PROTECTION DE LA TOITURE

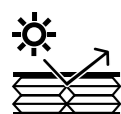


Isolant Boost'R Hybrid' avec écran HPV (Hautement Perméable à la Vapeur) : évite les accumulations d'humidité dans la structure.



Étanchéité à l'air : évite les risques de déperdition thermique.

ISOLATION HAUTE PERFORMANCE



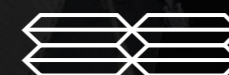
Grand confort thermique en hiver et en été : bloque la transmission de la chaleur par rayonnement.



Performance acoustique : isolant souple et absorbant, étanche à l'air. Protection contre les bruits aériens : -37 décibels d'atténuation.

La norme internationale NF EN ISO 22097:2023 remplace la norme européenne NF EN 16012+A1. A compter du 1^{er} octobre 2024, tous les isolants réflecteurs devront être testés selon cette norme pour être éligibles aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique définis par le Ministère de la Transition Écologique (Ma Prime Renov', CEE, TVA à 5,5%...).

Les isolants réflecteurs alvéolaires ACTIS sont testés et certifiés selon la norme NF EN ISO 22097:2023 conformément aux exigences réglementaires.



TECHNOLOGIE ALVÉOLAIRE EXCLUSIVE

- > Utilise davantage les qualités d'isolation naturelle de l'air pour plus de performance.
- > Fibres sans liant et à mémoire de forme : effet ressort après compression (ex: sortie de l'emballage), pour re-capturer de l'air.
- > Très grande souplesse de mise en œuvre.

*Calcul réalisé selon la norme NF EN ISO 6946, flux ascendant, pente de toit 30°.



Triso-Toiture

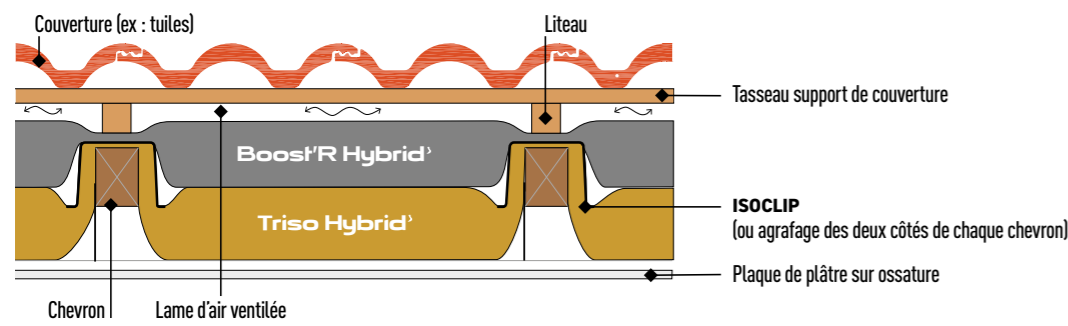
PRINCIPES DE POSE ÉLIGIBLES AUX AIDES À LA RÉNOVATION



POSE EN CRÉMAILLÈRE ENTRE CHEVRONS



Utilise l'espace entre chevrons pour gagner sur la rehausse



R TOTAL INSTALLÉ*

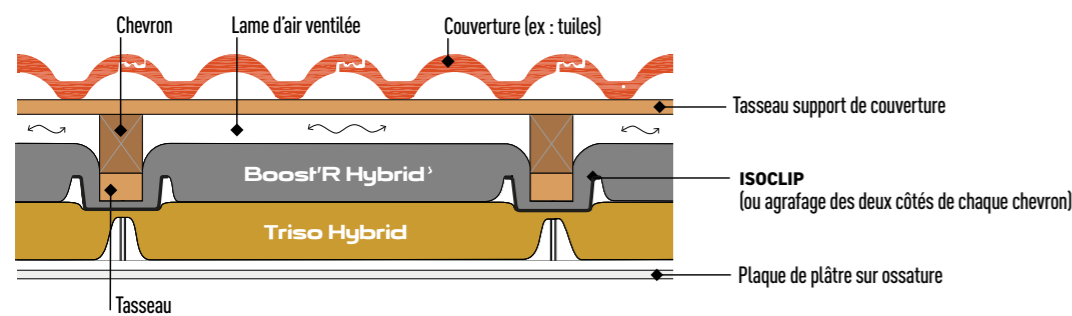
6,45 m².K/W

	R (m ² .K/W)
Lame d'air extérieure ventilée	0,10
Boost'R Hybrid'	3,20
Triso Hybrid'	3,15

POSE PAR L'INTÉRIEUR EN CRÉMAILLÈRE ENTRE CHEVRONS



Pare-vapeur intégré sans ajout de membrane spécifique



R TOTAL INSTALLÉ*

6,45 m².K/W

	R (m ² .K/W)
Lame d'air extérieure ventilée	0,10
Boost'R Hybrid'	3,20
Triso Hybrid'	3,15

AVANTAGES

À LA POSE



Utilise l'espace entre chevrons : pas de rehausse avec reprise de rives ou zinguerie.



Léger, facile à manipuler et transporter.



Souples et adaptables à tous supports.



Non irritant, sans poussières. Sains, sans COV ni composants nocifs.

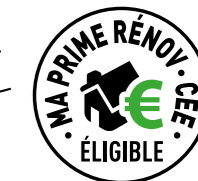


Pose rapide avec l'accessoire ISOCLIP ou par agrafage.



Triso-Toiture

PRINCIPES DE POSE ÉLIGIBLES AUX AIDES À LA RÉNOVATION

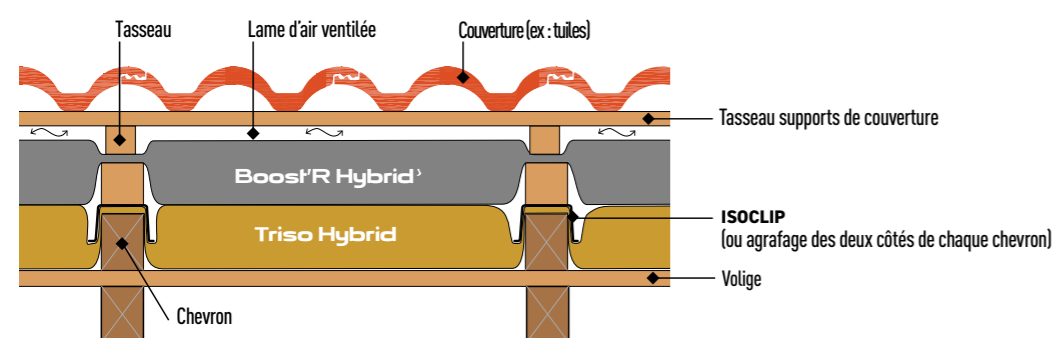


POSE SUR CHEVRONS



Adaptée à la volige et à tous supports avec les avantages des isolants réflecteurs

POSE SUR VOLIGE

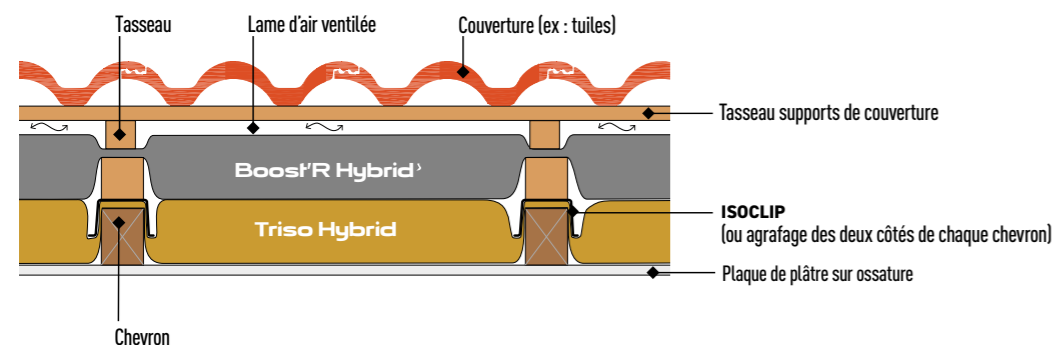


R TOTAL INSTALLÉ*

6,45 m².K/W

	R (m ² .K/W)
Lame d'air extérieure ventilée	0,10
Boost'R Hybrid'	3,20
Triso Hybrid'	3,15

POSE SUR CHEVRONS - DOUBLE POSE LATTE SUR LATTE



R TOTAL INSTALLÉ*

6,45 m².K/W

	R (m ² .K/W)
Lame d'air extérieure ventilée	0,10
Boost'R Hybrid'	3,20
Triso Hybrid'	3,15

PRINCIPALES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

AIDES À LA RÉNOVATION*

> LES CEE

Les CEE permettent de bénéficier d'une prime exceptionnelle pour financer les travaux d'isolation, réaliser des économies d'énergie et obtenir une meilleure classe énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Cette prime est accessible à tous les Français sans condition de revenus.

> MA PRIME RENOV'

MaPrimeRénov' est une aide pour le financement des travaux d'isolation d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain énergétique permis par les travaux.

> L'ÉCO-PTZ

L'éco-PTZ est un prêt à taux zéro qui permet aux particuliers, quels que soient leurs revenus, d'emprunter jusqu'à 50 000 euros pour financer des travaux de rénovation énergétique.

La pose des isolants réflecteurs alvéolaires ACTIS permet d'obtenir un montant d'aides de 10 à 35€/m² **



Estimez le montant de vos aides avec PRIMALIA

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'éligibilité des isolants réfléchissants à ces dispositifs est subordonnée au respect de deux exigences particulières :

- Déclarer une valeur de résistance thermique R selon la norme NF EN ISO 22097:2023.
- Respecter les valeurs minimales de résistance thermique R exigées par le Ministère de la Transition Écologique.



Pour les systèmes d'isolation réfléchissante composés de plusieurs matériaux :

- Chaque composant doit être testé séparément selon la norme NF EN ISO 22097:2023.
- La résistance thermique du système doit être calculée selon la norme NF EN ISO 6946 en fonction de la destination du produit (toitures, murs, etc.).
- Mise en œuvre effectuée par un artisan RGE.

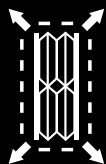
VALEURS MINIMALES DE LA RÉSISTANCE THERMIQUE R INSTALLÉE

MURS	MURS	TOITURES	COMBLES	PLANCHERS BAS
Par l'intérieur	En façade ou en pignon par l'extérieur	Rampants et plafonds de combles aménagés	Planchers de combles perdus	Entre un volume chauffé et un sous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage ouvert
≥ 3,70 m ² .K/W	≥ 4,40 m ² .K/W	≥ 6,00 m ² .K/W	≥ 7,00 m ² .K/W	≥ 3,00 m ² .K/W

*Calcul réalisé selon la norme NF EN ISO 6946, flux ascendant, pente de toit 30°.

*Voir les dispositifs en vigueur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-letat-renover-logement>
**En cumulant les aides, selon les zones géographiques et conditions de revenus. Se référer aux dispositifs pour connaître le montant de vos aides.

FICHE TECHNIQUE



DIMENSIONS

Surface : **16 m²**
 Largeur : **1,6 m***
 Longueur : **10 m**
 Masse surfacique : **1375 g / m² (+/- 10%)**
 Epaisseur TRISO HYBRID[>] : **85 mm (+/-10 mm)**
 Epaisseur BOOST'R HYBRID[>] : **85 mm (+/-10 mm)**

* dont 0,1 m de languette débordante adhésive

RÉSISTANCE THERMIQUE

NF EN ISO 22097:2023 / NF EN ISO 6946

R intrinsèque ≥ 6,35 m².K/W

Emissivité des films externes :

Boost'R Hybrid[>] : 0,08 / 0,9

Triso Hybrid[>] : 0,05 / 0,05

CARACTÉRISTIQUES DÉCLARÉES

FEUILLE PLASTIQUE ET ÉLASTOMÈRE UTILISÉE COMME PARE-VAPEUR (TYPE A)

Caractéristiques essentielles	TRISO HYBRID ^{>}	
Étanchéité à l'eau	Étanche à 2kPa	
Propriété de transmission de la vapeur d'eau	Sd >200 m	
Résistance au cisaillement des joints	> 40 N / 50 mm	
Réaction au feu	NPD	
Substances dangereuses	Aucune	
Résistance en traction		
Force de traction maximale sens longitudinal	> 400 N / 50 mm	EN 13984 : 2013
Force de traction maximale sens transversal	> 200 N / 50 mm	
Allongement sens longitudinal	> 15 %	
Allongement sens transversal	> 5 %	
Résistance à la déchirure au clou		
Sens longitudinal	> 225 N	
Sens transversal	> 225 N	
Durabilité		
Durabilité après vieillissement	Essai réussi	

ÉCRAN SOUPLE DE SOUS-TOITURE POUR COUVERTURE EN PETITS ÉLÉMENTS DISCONTINUS. ÉCRAN SOUPLE POUR MURS ET CLOISONS EXTÉRIEURES

Caractéristiques essentielles	BOOST'R HYBRID ^{>}	
Résistance à la pénétration de l'eau	W1	
Souplesse à basse température (pliabilité)	- 30°C	
Réaction au feu	NPD	
Substances dangereuses	Aucune	
Résistance en traction		
Force de traction maximale sens longitudinal	> 300 N / 50 mm	EN 13859-1 : 2010
Force de traction maximale sens transversal	> 150 N / 50 mm	
Allongement sens longitudinal	> 20 %	
Allongement sens transversal	> 5 %	
Résistance à la déchirure au clou		
Sens longitudinal	> 150 N	
Sens transversal	> 150 N	
Vapeur d'eau		
Transmission de la vapeur d'eau	Sd < 0,35 m	EN 13859-2 : 2010

Déclarations de la performance (DOP) complètes disponibles sur www.actis-isolation.com

CONDITIONNEMENT

Réf.	Unité de vente	Nombre de pièces par colis	Nombre de colis / palette	Nombre de m ² / palette
81204R	Rouleau de 18 m ² de TRISO HYBRID^{>} Rouleau de 16 m ² de BOOST'R HYBRID^{>}	2	14	224

ACCESSOIRES

Désignation	Réf.	Unité de vente
Multidhésif Tape (L = 20 m)	NN048	Carton de 6 rouleaux
Adhésif Tape-J (L = 20 m)	NN031	Carton de 6 rouleaux
Cutter ACTIS	NU004	Carton de 10 unités
Lame de rechange pour cutter ACTIS	NU005	Boîte de 10 lames
Scie spéciale Hybris	NU022	Carton de 5 unités
Couteau rotatif à batterie	NU023	Carton de 1 unité
Isoclip 40 mm	NU019	Carton de 100 unités
Isoclip 100 mm	NU020	Carton de 100 unités

PRÉCAUTIONS CONTRE LE FEU

Les isolants réflecteurs composant la solution Triso-Toiture sont classés dans la catégorie F suivant le système de classification EUROCLASSES. Ne jamais exposer les isolants de la solution Triso-Toiture à une source de chaleur intense (soudure, flamme, étincelles...). **Cheminées, inserts, récupérateurs de chaleur, éclairages basse tension et autres sources intenses de chaleur : en aucun cas les isolants composant la solution Triso-Toiture ne sont préconisés pour isoler un conduit de cheminée, un insert ou un récupérateur de chaleur.**

Respecter une distance minimale de 20 cm pour l'isolation des murs, plafonds, planchers, toitures, situés à proximité des cheminées, conduits, inserts, récupérateurs, et de manière générale de toute source de chaleur supérieure à 80 °C. Respecter également cette distance minimale de 20 cm entre les isolants et tout éclairage à basse tension (halogène, LED...) avec le transformateur associé. Respecter également toutes les consignes de sécurité décrites dans le DTU 24.1.

SOUDURE

En cas de soudure, écarter les isolants de la solution Triso-Toiture, même en présence d'un pare-flamme, et toujours veiller à ce qu'ils ne soient pas exposés à la projection de débris enflammés ou d'étincelles.

RAYONS UV

Afin d'éviter une exposition prolongée des isolants de la solution Triso-Toiture aux rayons UV, la pose de la couverture est à réaliser dans un délai de huit jours après la pose des isolants de la solution Triso-Toiture.

DOMAINE D'EMPLOI

Le procédé Triso-Toiture est compatible avec les couvertures relevant de la série NF DTU 40.1 (à l'exclusion des bardeaux bituminés), 40.2 et 40.41.

Les locaux neufs ou existants de type résidentiel, à faible ou moyenne hygrométrie au sens de DTU 25.41, c'est-à-dire chauffés et ventilés avec ventilation naturelle ou avec une ventilation mécanique.

Les locaux concernés sont également les locaux avec conditionnement d'air, tels que :

- locaux ponctuellement et temporairement rafraîchis en période chaude par un système d'appoint associé à la ventilation mécanique,
- bâtiment pourvu d'un système complet de conditionnement de l'air.

ACTIS

30, avenue de Catalogne 11300 Limoux
 TÉL. : (+33) 04 68 31 31 31 - FAX : (+33) 04 68 31 94 97
infos@actis-isolation.com

www.actis-isolation.com

